

# Règlement du concours Poèsia 2020

Seconde édition 2020

Le thème : Le Courage (thème national du Printemps des poètes)

(maximum 1200 signes, forme libre)

## Article 1

Le concours Poèsia est organisé du 15 octobre 2019 au 15 février 2020, sa participation est gratuite. Il est ouvert à tous quelque soit le lieu de résidence. Les poésies ou textes doivent être libre de droit. Les poèmes soumis au concours devront être écrits en français.

## Article 2

Poèsia a pour objectif de distinguer les trois meilleures oeuvres soumises au jury, dans chacune des trois sections énoncées ci-après :

- « 1ère section : Ecriture
- « 2ème section : Slam-Eloquence (Mise en flow)
- « 3ème section : Jeunes poètes (moins de 18 ans)  
prix écriture et slam-éloquence

Ce concours visant à promouvoir autant l'écriture que la restitution orale en public (l'éloquence), des ateliers d'écriture et d'oralité seront proposés durant la période du concours dans les divers lieux partenaires.

Pour chaque section le jury décernera trois prix : 1er, 2ème et 3ème prix et un prix spécial du public.

## Article 3

Chaque participant est invité à adresser son poème à l'adresse mail suivante, sur fichier word ou pdf si celui-ci nécessite une mise en page particulière [placedesartsgrignan@gmail.com](mailto:placedesartsgrignan@gmail.com) - objet : Concours

Poèsia 2018.

Pour l'épreuve « éloquence » merci d'envoyer une vidéo (ex. prise avec un téléphone portable) à la même adresse.

Tous les poèmes devront être accompagnés du formulaire de participation dûment rempli et renvoyé par mail à cette adresse.

#### Article 4

Les présélections (ou demi-finale) se feront au sein des médiathèques partenaires (liste et calendrier des présélections seront disponibles sur le site [placedesartsgrignan.com](http://placedesartsgrignan.com) .

Celles-ci s'étaleront de janvier à début mars dans les médiathèques de Drôme provençales.

#### Article 5

Les présélections seront publiques et dans le cadre de soirées festives autour de la poésie et de la musique dans les médiathèque-bibliothèques de Drôme provençale. Les délibérations se feront pendant les spectacles et seront rendues publiques à la fin de ceux-ci.

Un jury placé sous l'autorité d'un président, découvrira les oeuvres proposées lors de ces présélections publiques (sélectionnées au préalable par un comité de lecture).

La finale se déroulera dans le cadre du Festival « Comptoir des poètes » à Grignan,

le dimanche 5 avril 2020 à 17h00, les candidats sélectionnés lors des présélections se partageront plusieurs prix :

(3 dans chaque section et 3 prix spéciaux du public) ce qui nous fait 15 candidats potentiels.

Section écriture : 1er, 2nd, 3ème prix

Section éloquence : 1er, 2nd, 3ème prix

Section jeunesse : 1er, 2nd, 3ème prix x 2 - écriture et slam-éloquence -

3 prix spéciaux du public

Le palmarès sera donné à l'issue des délibérations vers 20h00 ce

même jour.

#### Article 6

Les membres désignés pour faire partie du Jury ne peuvent participer au concours.

#### Article 7

Les poèmes couronnés, 1er, 2nd et 3ème prix écriture, éloquence et jeunesse ainsi que les prix spéciaux décernés par le jury seront réunis dans un recueil édité par Poèsia.

Chaque participant couronné pourra recevoir gratuitement ce recueil. Chaque lauréat ou participant pourra faire état, à l'occasion de toute publication, restitution publique ou communication concernant son poème de la mention Poèsia 2020.

#### Article 8

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur oeuvre. Néanmoins, s'ils le désirent, ils pourront être lus au cours des scènes ouvertes du Festival Comptoir des poètes à Grignan.

#### Article 9

La participation au concours Poèsia 2020 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à Association Place des Arts Grignan, Mairie de Grignan 26230 ou par courriel, [placedesartsgrignan@gmail.com](mailto:placedesartsgrignan@gmail.com) ou [mamiacherif@gmail.com](mailto:mamiacherif@gmail.com).

Le participant garantit que sa contribution est originale, inédite, et qu'il dispose librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à son texte. Les finalistes autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, leur lieu de résidence (ville et pays), ainsi

que toute photo prise d'eux à des fins de diffusion et de promotion du concours.

Le concours est gratuit mais si vous le souhaitez, vous pouvez aussi adhérer à l'association, Place des Arts de Grignan qui organise le Festival « Comptoir des poètes ».

La cotisation s'élève à 10€.

Association « Place des Arts » Mairie de Grignan 26230 Grignan.